



FSU-SNUipp12  
Les corniches de Bourran  
8, rue de Vienne  
12000 RODEZ  
Tél : 05 65 78 13 41  
Mail : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)

Rodez, le mardi 6 juin 2023

à Madame la Directrice Académique  
des services de l'Éducation Nationale  
de l'Aveyron.

**Objet : Notification préalable au dépôt d'une alerte sociale en vue d'un préavis de grève pour la période du 6 juin 2023 au 7 juillet 2023, pour les AESH du premier degré et 2<sup>nd</sup> degré exerçant dans les communes du département de l'Aveyron**

Madame la Directrice Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève pour les accompagnant.es des élèves en situation de handicap exerçant dans le département de l'Aveyron, à compter du 6 juin 2023 jusqu'au 7 juillet 2023 inclus.

Ainsi, la FSU-SNUipp12 envisage de recourir à la grève car elle dénonce dans le département :

- la gestion administrative chaotique de nombreuses AESH du département qui les place souvent dans des situations plus que précaires
- une prise en compte partielle des situations individuelles de handicap dans les affectations, des affectations ou réaffectations tardives.
- les moyens très insuffisants alloués à l'école inclusive reposant la plupart du temps sur les seules AESH sans formation et précarisées ;
- la situation des AESH qui se retrouvent à gérer des élèves de plus en plus compliqués, sans formation, sans accompagnement, et qui subissent parfois des situations de violence.
- une absence de réponse face aux multiples demandes d'audience de la FSU-SNUipp concernant la gestion des AESH

La FSU-SNUipp 12 revendique :

- une gestion administrative claire, efficiente et équitable pour toutes les AESH du département, dans le respect de leurs droits ;
- la prise en compte des situations des AESH ayant des RQTH, des AESH en fin de carrière, dans les affectations ;
- un délai raisonnable dans les modifications d'affectation des AESH, une prise en compte de leurs vœux ;
- la clarification et le respect des missions pour les AESH exerçant dans le 2<sup>nd</sup> degré ;

- face aux situations de violence ou qui perturbent le fonctionnement des classes, l'accompagnement sans délais des AESH concernées et la mise en œuvre immédiate de solutions pérennes destinées à permettre aux AESH d'assurer correctement leurs missions ;
- le recrutement d'AESH en nombre suffisant et des notifications horaires réellement adaptées aux besoins particuliers de chaque élève afin d'assurer un accompagnement de qualité ;
- une formation continue pour les AESH leur permettant d'assurer sereinement et efficacement leurs missions ;
- l'augmentation du temps de travail pour les AESH qui le souhaitent ;
- l'augmentation des salaires des AESH ;
- la refonte de la grille indiciaire permettant une réelle prise en compte des premiers échelons.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour la FSU-SNUipp 12,  
Les Co-secrétaires départementaux,  
Stéphanie Massol      Antoine Cantais

